

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) astek

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 32464

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

(groupe) astek

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 422.349 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2021)

(g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 422.349 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 – 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société (groupe) astek relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Écarts d'acquisition** : le paragraphe « *Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition* » de la note 2.5 « *Méthodes et règles d'évaluation* » et la note 4.1 « *Écarts d'acquisition* » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 24 mai 2022.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :

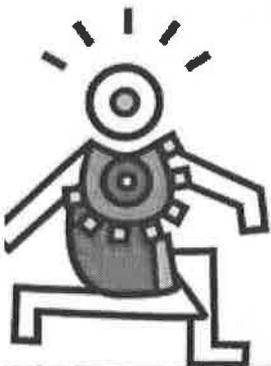


Philippe SIXDENIER,
Mandataire social



Rapport financier annuel
des comptes consolidés
Groupe Astek

31 décembre 2021



Groupe Astek
Les Patios, Bâtiment D
77-81ter, rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne Billancourt

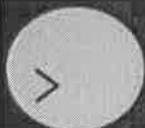


Table Des Matières

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE – BILAN CONSOLIDE	4
1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	5
1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D’EVALUATION	8
2.1 FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE	8
❖ <i>Rachat des filiales Immune IT</i>	<i>8</i>
❖ <i>Rachat du Groupe EMISYS</i>	<i>8</i>
❖ <i>Refinancement du Groupe</i>	<i>9</i>
❖ <i>Réorganisation juridique du périmètre France</i>	<i>9</i>
❖ <i>Restructuration des filiales en Pologne.....</i>	<i>10</i>
❖ <i>Restructuration des filiales au Canada</i>	<i>10</i>
2.2 LA SOCIETE.....	10
2.3 REFERENTIEL COMPTABLE	11
❖ <i>Le Référentiel</i>	<i>11</i>
❖ <i>Nouvelles normes et interprétations IFRS.....</i>	<i>11</i>
2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION.....	12
❖ <i>Filiales.....</i>	<i>12</i>
❖ <i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées</i>	<i>13</i>
2.5 METHODES ET REGLES D’EVALUATION.....	13
❖ <i>Utilisation d’estimations et exercice du jugement</i>	<i>13</i>
❖ <i>Regroupement d’entreprise et écart d’acquisition.....</i>	<i>14</i>
❖ <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>15</i>
❖ <i>Immobilisations corporelles.....</i>	<i>16</i>
❖ <i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	<i>16</i>
❖ <i>Actifs financiers</i>	<i>17</i>
❖ <i>Créances clients et autres créances courantes.....</i>	<i>17</i>
❖ <i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>17</i>
❖ <i>Opérations en devises – méthodes de conversion</i>	<i>18</i>
❖ <i>Résultat par action</i>	<i>18</i>
❖ <i>Provisions pour risques et charges et passifs éventuels.....</i>	<i>18</i>
❖ <i>Emprunts et autres passifs financiers</i>	<i>19</i>
❖ <i>Impôts différés</i>	<i>19</i>
❖ <i>Crédit impôt recherche</i>	<i>20</i>
❖ <i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	<i>20</i>
❖ <i>Subventions d’investissements</i>	<i>20</i>

❖	<i>Fait générateur du chiffre d'affaires</i>	21
❖	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	21
❖	<i>Instruments financiers</i>	22
❖	<i>Contrat d'affacturage</i>	22
❖	<i>Actions propres</i>	22
❖	<i>Paiements en action</i>	22
3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
❖	<i>Présentation de la maison mère</i>	24
❖	<i>Identité des sociétés du groupe et détention</i>	24
4.	DETAIL DES COMPTES DU BILAN	25
4.1	ECARTS D'ACQUISITION.....	25
4.2	DROIT D'UTILISATION IFRS 16 ET DETTES DE LOCATION.....	26
4.3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	27
4.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	27
4.5	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	28
4.6	CREANCES.....	28
4.7	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES ET VENTILATION PAR ECHEANCE.....	29
4.8	AUTRES DETTES.....	30
4.9	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.....	30
4.10	IMPOTS DIFFERES.....	31
5.	DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT	32
5.1	CHARGES DE PERSONNEL.....	32
5.2	LES CHARGES EXTERNES.....	32
5.3	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS.....	33
5.4	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	33
5.5	RESULTAT FINANCIER.....	33
5.6	IMPOTS.....	34
6.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	35
6.1	GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	35
6.2	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	35
6.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	35
6.4	EFFECTIF FIN D'ANNEE.....	36
6.5	EVENEMENTS POST CLOTURE.....	37
❖	<i>Absorption des sociétés INEAT Lyon et INEAT ITMS</i>	37

1. ETATS FINANCIERS

1.1 Etat de situation financière – Bilan Consolidé

ACTIF	2021.12	2020.12
<i>En milliers d'euros</i>		
Ecart d'acquisition	118 702	100 299
Droit d'utilisation - IFRS 16	10 397	12 274
Immobilisations incorporelles	189	471
Immobilisations corporelles	2 390	2 181
Autres actifs financiers	2 786	2 836
Impôts différés	2 372	1 842
Autres actifs long terme	0	8
Total Actifs non-courants	136 835	119 911
Stocks et en-cours	375	179
Clients et autres débiteurs	105 261	84 605
Créances d'impôt	15 849	11 523
Autres actifs courants	6 361	2 905
VMP et autres placements	1 380	1 360
Disponibilités	19 963	20 692
Total des Actifs courants	149 189	121 264
Total Actif	286 024	241 177
PASSIF	2021.12	2020.12
<i>En milliers d'euros</i>		
Capital	422	502
Primes liées au capital	14 600	14 600
Actions propres	0	0
Autres réserves	-885	-947
Résultats accumulés	10 199	47 394
Total Capitaux propres, part du groupe	24 337	61 550
Intérêts minoritaires	2 499	1 018
Total des capitaux propres	26 835	62 569
Emprunts et dettes financières	131 631	64 064
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	6 461	9 440
Engagements envers le personnel	3 448	2 965
Autres provisions	7 659	6 864
Impôts différés	108	83
Autres passifs long terme	5 356	3 117
Total passifs non courants	154 662	86 533
Emprunts et concours bancaires	14 185	18 089
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	4 196	3 269
Fournisseurs et autres créditeurs	79 876	65 341
Dettes d'impôt	1 383	740
Autres passifs courants	4 887	4 635
Total passifs courants	104 527	92 074
Total des passifs	259 189	178 608
Total Passif	286 024	241 177

1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Note	2021.12	2020.12
Chiffre d'affaires		360 149	251 016
Autres produits de l'activité		597	642
Achats consommés	5.2	-1 040	-1 017
Charges externes	5.2	-122 876	-72 947
Charges de personnel	5.1	-196 824	-153 388
Impôts et taxes		-4 507	-3 374
Dotations aux amortissements		-5 095	-4 545
Dotations aux dépréciations et provisions		-2 022	-2 287
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		116	-43
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	3 797	3 399
Résultat opérationnel courant		32 294	17 456
Autres produits et charges opérationnels	5.4	-3 682	-1 143
Résultat opérationnel		28 612	16 313
Coût de l'endettement financier net	5.5	-9 391	-4 315
Autres produits et charges financiers	5.5	613	-786
Résultat avant impôt		19 834	11 212
Impôts sur les bénéfices	5.6	-4 589	-3 520
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 245	7 692
Intérêts minoritaires		1 506	328
Résultat net Part du groupe		13 738	7 364

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe ASTEK poursuit sa stratégie de croissance externe. Il a pris le contrôle du Groupe EMISYS (mi-Décembre 2021) avec une participation à hauteur de 60% et étoffe son offre en management de projet.

La société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'achat de deux nouvelles filiales en Belgique et aux Pays-Bas (Février 2021), dénommée IMMUNE IT qui permet à Astek de s'implanter dans ces deux pays.

Les sociétés Immune IT ont été intégrées aux comptes consolidés.

S'agissant des filiales Emisys, ayant été acquises fin d'année, seul le bilan de clôture a été intégré.

Si la prise de contrôle d'Emisys avait eu lieu au 1^{er} janvier de l'exercice, soit une année complète, les principaux indicateurs du compte de résultat auraient été les suivants :

<i>En milliers d'Euros</i>	2021 Publié	2021 Proforma
Chiffre d'affaires	360 149	373 989
Résultat Opérationnel Courant	32 294	33 190
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 245	15 922

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>En milliers d'euros</i>	2021.12	2020.12
Résultat net total consolidé	15 245	7 692
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	8 139	4 927
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	308	42
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	23 692	12 660
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4 589	3 520
Elim. du coût de l'endettement financier net	9 391	4 315
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	37 672	20 495
Incidence de la variation des stocks	-196	260
Incidence de la variation des créances clients	-14 254	5 478
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	8 784	-4 841
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-4 296	-647
Impôts payés	-9 108	-5 406
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 601	15 339
Incidence des variations de périmètre	-15 306	-13 104
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 460	-2 088
Acquisition d'actifs financiers	-115	-20
Variation des prêts et avances consentis	-579	-730
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-17 460	-15 941
Augmentation / réduction de capital de capital		1 799
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Emission d'emprunts	88 881	37 342
Remboursement d'emprunts	-77 089	-23 614
Intérêts financiers nets versés	-9 391	-4 315
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-4 520	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 119	11 211
Incidence de la variation des taux de change	179	-467
Variation de la trésorerie	-798	10 142
Trésorerie d'ouverture	21 826	11 684
Trésorerie de clôture	21 028	21 826
Trésorerie Active	21 386	22 095
VMP	1 423	1 403
Disponibilité	19 963	20 692
Trésorerie Passive - Concours Bancaires Courants	358	269
Trésorerie Nette	21 028	21 826

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES 2019.12.	494	13 416	0	29 975	9 868	53 753	291	54 044
Opération sur le capital	8	1 184		15		1 207		1 207
Affectation du résultat N-1				9 868	- 9 868	-		-
Distribution de dividendes						-		-
Résultat net de l'exercice					7 364	7 364	328	7 692
Ecart de conversion				- 685		- 685	- 7	- 692
Autres retraitements				- 89		- 89	406	317
CAPITAUX PROPRES 2020.12	502	14 600	0	39 084	7 364	61 550	1 018	62 568
Opération sur le capital (*)	- 80			- 46 080		- 46 160		- 46 160
Affectation du résultat N-1				7 364	- 7 364	-		-
Distribution de dividendes				- 4521		- 4 521		- 4 521
Résultat net de l'exercice					13 738	13 738	1 506	15 244
Ecart de conversion				70		70	71	141
Autres retraitements				- 340		- 340	- 96	- 436
CAPITAUX PROPRES 2020.12	422	14 600	0	- 4 423	13 738	24 337	2 499	26 836

(*) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 août 2021, il a été décidé la réduction de capital de la société d'un montant de 80.000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 80.000 actions de 1€ de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 502.349 actions composant le capital social. Après réduction, le capital de la société a été ramené de 502.349 euros à 422.349 euros.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION

2.1 Faits marquants de l'exercice

Après avoir été fortement affecté par la pandémie de COVID-19 au cours du premier semestre 2020, le Groupe a connu un retour à la normal progressif au cours du second semestre 2020.

Dans un environnement macroéconomique et sanitaire marqué par des incertitudes, le Groupe a affiché tout au long de l'année 2021 une performance opérationnelle solide et a connu une bonne dynamique de ses marchés en France, en Pologne et au Canada.

De même qu'en 2020, les produits et les charges générées par les mesures prises en réponse à la crise de COVID-19 ont été intégralement comptabilisés en résultat d'exploitation. Néanmoins ces produits et charges sont peu significatifs sur l'exercice 2021.

Aucune dépréciation en lien avec la pandémie de Covid-19 n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

❖ **Rachat des filiales Immune IT**

Le 10 février 2021, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé au rachat de la société néerlandaise Immune-IT, spécialiste des services IT, du test et de la transformation digitale. Cette nouvelle acquisition permet au Groupe de s'implanter dans 2 nouveaux pays : aux Pays-Bas et en Belgique.

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie active de développement de l'empreinte internationale et de la consolidation des positions sectorielles du Groupe. Ce rapprochement permet de renforcer dans notre offre dans une zone clé en Europe occidentale.

C'est désormais 100 collaborateurs aux Pays-Bas, repartis sur les bureaux d'Amsterdam, Rotterdam et Bois le Duc et 30 collaborateurs en Belgique à Alost pour un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Le montant du goodwill s'élève à 13,1 millions d'euros

❖ **Rachat du Groupe EMISYS**

Le 15 décembre 2021, le Groupe ASTEK a pris une prise de contrôle majoritaire dans le Groupe EMISYS en opérant le rachat de 60% des actions par l'intermédiaire de sa filiale INEAT Solutions,

Grace à cette opération, le Groupe ASTEK étoffe son offre en management de projet. EMISYS a bâti une offre experte et su répondre aux attentes des plus grands groupes industriels, dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'industrie.

Présent sur tout le cycle de vie d'un produit, EMISYS intervient dans la gouvernance des projets et toutes les fonctions supports associées comme la qualité, les achats, l'industrialisation et la supply chain.

L'acquisition d'EMISYS permet de comptabiliser 150 collaborateurs supplémentaires, répartis sur 6 agences pour un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Le montant du goodwill s'élève à 2,7 millions d'euros.

❖ **Refinancement du Groupe**

Le 6 aout 2021, le Groupe a signé un nouveau contrat de financement de 200 millions d'euros dans le cadre de son développement.

Pour accompagner efficacement ce développement, Astek s'est appuyé sur H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts pour arranger une émission Unitranche de 200 millions d'euros.

La mise à disposition de ces ressources nouvelles permettra au Groupe de soutenir sa politique active d'acquisition et de développement ciblée.

❖ **Réorganisation juridique du périmètre France**

Par une décision d'Associé Unique en date du 26 février 2021, il a été décidé de la dissolution sans liquidation de la société INTITEK, avec effet au 1er avril 2021 et un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2021.

Dès lors, l'intégralité des filiales de la société INTITEK se trouve désormais directement détenue par (groupe) ASTEK, à savoir INTITEK FOR INDUSTRY, INTITEK FOR PEOPLE, INTITEK MANUFACTURING et INTITEK INTERNATIONAL.

Par ailleurs, aux termes du projet de traité de fusion simplifiée en date du 23 mars, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le 25 mars, les sociétés INTITEK FOR PEOPLE et INTITEK FOR INDUSTRY ont fusionné avec la société ASTEK INDUSTRIE, avec effet au 1er mai 2021 et un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2021. Cette nouvelle entité formée se nomme désormais ASTEK TECHNOLOGY.

Aux termes du projet de traité de fusion simplifiée en date du 05 mai 2021, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le 06 mai, la société INTITEK INTERNATIONAL a fusionné avec la société ASTEK INTERNATIONAL, avec effet au du 15 juin 2021 et un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2021.

Par convention en date du 23 novembre 2021 et réalisée le 31 décembre 2021, il a été fait apport par la société (groupe) Astek de sa branche complète et autonome d'activités à caractère opérationnel, à la société ASTEK TECHNOLOGY, pour une valeur nette de 26.096.054 euros.

Ainsi, la société (groupe) ASTEK sera dédiée uniquement aux activités supports du Groupe Astek et exercera une activité de holding animatrice.

Cet apport a été rémunéré par la création par la société ASTEK TECHNOLOGY de 82.400 actions de 25 euros chacune attribuées à (groupe) astek, à titre d'une augmentation de capital de 2.060.000 euros.

La différence entre la valeur de l'apport et le montant de l'augmentation de capital a représenté une prime d'apport de 24.036.054 euros.

Cet apport partiel d'actif a pris effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2021.

❖ Restructuration des filiales en Pologne

Le 25 octobre 2021, la Société ASTEK INTERNATIONAL a cédé à la société ASTEK POLSKA la totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société INTITEK POLSKA.

Par acte d'Assemblée Générale en date du 1er décembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion absorption de la société INTITEK POLSKA par la société ASTEK POLSKA, sa société mère avec une date d'effet au 3 janvier 2022.

Par acte d'Assemblée Générale en date du 1er décembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion absorption de la société PROSOFTLAB la société CORE SERVICES, sa société mère avec une date d'effet au 3 janvier 2022.

Par décision en date 29 décembre 2021, il a été procédé au changement de nom de la société CORE SERVICES en ASTEK FINANCE.

❖ Restructuration des filiales au Canada

Le 30 juin 2021, la Société ASTEK INTERNATIONAL a acquis auprès de la société (groupe) astek l'ensemble des titres de la société INEAT CANADA.

Par décision en date du 31 décembre 2021, la société ASTEK INTERNATIONAL a cédé à sa filiale, la société ASTEK CANADA, la totalité des titres de la société INEAT CANADA.

Par décision en date du 31 décembre 2021, il a été procédé à la fusion simplifiée par absorption de la société MERITEK au sein de la société ASTEK CANADA.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Directoire le 27 avril 2022. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

❖ Le Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2020 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2021 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 d'IFRS 3 : Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2;
- Amendements IFRS 4 : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9
- Amendement d'IFRS 16 : concession de loyers relatif aux allègements de loyers dans le cadre de pandémie de COVID-19 au-delà du 30 juin 2021.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2021. Ces textes sont les suivants :

- Amendement IFRS 3 : mise à jour du cadre conceptuel ;
- Amendement d'IAS 16 : revenus de pré-utilisation d'un actif corporel ;
- Amendement IAS 37 : contrats déficitaires – coûts d'exécution du contrat ;
- Amélioration annuelle des IFRS cycle 2018 -2020 (IFRS 9; IAS 41 ; IFRS 16 et IFRS 1)

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2021, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

❖ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

❖ **Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

❖ **Utilisation d'estimations et exercice du jugement**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwills qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;

- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement économique et financier dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

❖ **Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

❖ **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

• **Dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

- ✓ démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- ✓ son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- ✓ sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
- ✓ la manière dont l'actif génèrera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
- ✓ la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- ✓ sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

• **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

❖ Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

❖ **Actifs financiers**

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

❖ **Créances clients et autres créances courantes**

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- ✓ Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

❖ **Trésorerie et équivalents**

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

❖ Opérations en devises – méthodes de conversion

• **Transactions libellées en devises étrangères :**

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

• **États financiers libellés en devises :**

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

❖ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **résultat de base par action** : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- **résultat dilué par action** : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

❖ Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

❖ **Emprunts et autres passifs financiers**

Les emprunts et autres passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

❖ **Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

❖ **Crédit impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

❖ **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2021 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,13%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

❖ **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

❖ Fait générateur du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires provenant de la majorité des contrats est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle est effectué au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

• **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

• **Prestations de services**

Pour l'ensemble des typologies de contrats (Régie, Forfait ou Unités d'œuvre), le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. Pour les affaires au forfait, les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

Pour tous les types d'affaires, lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constaté d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « Fournisseurs et autres débiteurs ».

• **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée .

❖ **Autres produits et charges opérationnels**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

❖ Instruments financiers

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

❖ Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- ✓ l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- ✓ le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- ✓ la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- ✓ L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

❖ Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact lié aux actions propres au-delà du prix d'acquisition (frais, plus ou moins-value de cession des actions propres, effet impôt) est directement imputé en réserves consolidées.

❖ Paiements en action

Les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'attribution gratuite d'actions.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

❖ Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 422.349€, composé de 422.349 actions à 1€ de nominal.

❖ Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2021.12			2020.12		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	d'intérêt non valide	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	99,92 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Mauricius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	-	-	NI	-	-	NI
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	-	-	NI	-	-	NI
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SEMANTYS	100,00 %	100,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Via Consultant Informatique	60,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG
ASTEK INNOVATION IBERIA	-	-	NI	-	-	NI
ASTEK MADAGASCAR	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Malaysia	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CORE SERVICES	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
PROSOFTLAB	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK SA	-	-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK FOR INDUSTRY	-	-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK FOR PEOPLE	-	-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK FOR MANUFACTURING	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
AXIBLE TECHNOLOGIES	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
INTITEK POLSKA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK IBERICA	94,93 %	94,93 %	IG	94,93 %	94,93 %	IG
INTITEK CANADA	-	-	NI	-	-	NI
INTITEK AMERICA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ASTEK SAUDI ARABIA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ASTEK HONG KONG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INTITEK INTERNATIONAL	100,00 %	100,00 %	NI	100,00 %	100,00 %	IG
MERITEK	60,00 %	100,00 %	IG	60,00 %	100,00 %	IG
DREAM IT	51,00 %	51,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT CANADA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT CHINE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT HONG KONG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT ITMS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT LILLE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT LYON	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT PARIS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
INEAT SOLUTION	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
IMMUNE IT BELGIQUE	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
IMMUNE IT PAYS BAS	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS AIX EN PROVENCE	60,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS GRENOBLE	60,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS HOLDING	60,00 %	60,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS LILLE	60,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS LYON	60,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
EMISYS TOULOUSE	60,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INCKA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
BYTEK	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI

Nomenclature des méthodes de consolidation: « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	2020.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2021.12
Ecart d'acquisition	106 055	17 207		890		306		124 458
Amt/dép. écarts d'acquisition	-5 756							-5 756
Total Valeur Nette	100 299	17 207		890		306		119 702

GOODWILL En milliers d'euros	2021.12			2020.12
	Brut	Provision	Net	Net
UGT Groupe Astek	61 195	-	61 195	61 195
UGT Ineat	10 052	-	10 052	10 012
UGT Emisys	2 761	-	2 761	-
UGT Astek SA	9 710	-	9 710	9 710
UGT Astek Technology	10 639	1 643	8 996	8 996
UGT Astek Projets & Offres	4 067	4 067	-	-
UGT Semantys	1 260	-	1 260	909
UGT Astek Serivcios	46	46	-	-
UGT Astek Mauricius	72	-	72	72
UGT Astek Polska	5 484	-	5 484	4 250
UGT Astek Canada	6 035	-	6 035	5 155
UGT Immune IT	13 138	-	13 138	-
TOTAL	124 459	5 756	118 703	100 299

Il est précisé que :

- ✓ les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ✓ les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.
- ✓ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les écarts d'acquisition sont regroupés par Unités Génératrices de Trésorerie qui sont le niveau auquel sont effectués les tests de dépréciation.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT sur l'exercice 2021.

4.2 Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location

Au 31 décembre 2021, à la date de transition et au cours de l'exercice, les principales incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont les suivantes :

En milliers d'euros	2020.12	Nouveaux contrats	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Changement de méthode	2021.12
Droit d'utilisation	19 055	460			69	1 276			20 861
Droit d'utilisation - valeur brute	19 055	460			69	1 276			20 861
Amt / Dépr. Droit d'utilisation	-6 781			-3 633	-50				-10 464
Amt / Dépr. Droit d'utilisation	-6 781			-3 633	-50				-10 464
Total valeur nette	12 274	460		-3 633	19	1 276			10 397

En milliers d'euros	2020.12	Nouveaux contrats	Remboursements emprunts	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	2021.12
Dettes de loyers	12 709		-3 326		1 274	10 657
Dettes non courantes	9 440					6 461
Dettes courantes	3 269					4 196

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés** : L'application d'IFRS 16 n'a pas d'impact sur le total des flux de trésorerie consolidés mais conduit à améliorer la marge brute d'autofinancement et in fine des flux générés par l'activité au détriment des flux liés aux opérations de financement. En 2021, la ligne « flux net de trésorerie liés aux opérations de financement » intègre les décaissements relatifs aux contrats de location pour un montant de 3,9 M€ (soit 3,4 M€ au titre du remboursement du principal de la dette de location et 0,5 M€ au titre des intérêts financiers versés).

- **Compte de résultat consolidé :** L'application d'IFRS 16 a un impact faible sur le compte de résultat consolidé. Sur l'exercice 2021, le résultat net est impacté à hauteur de -0,1 M€ (avec un impact de +0,5 M€ sur le résultat opérationnel, de -0,5 M€ sur le résultat financier et -0,1 M€ sur la charge d'impôt).

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2021.12
Frais de développement	240	1							241
Concessions, brevets & droits similaires	634						3	-625	12
Logiciels	850	79	-48		14		9	625	1 531
Immobilisations incorporelles en cours	184		-135					-48	
Autres immobilisations incorporelles	540	3	4		-2		112	48	697
Immobilisations incorporelles	2 448	83	-187		12		124		2 450
Amt/Dép. frais développ.	-240								-240
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-531			-1			524		-10
Amt/Dép. logiciels	-781			-137	-12		-9	-524	-1 463
Amt/Dép. autres immos incorp.	-425			-79	2		-69	-8	-578
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-1 978			-217	-9		-80	-8	-2 281
Total valeur nette	470	83	-187	-217	3		44	-8	189

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2021.12
Constructions	16						-16	
Installations tech, matériel & outillage	2 196	584	-264			1	626	16
Matériel de bureau	1 250	85	-11			8	264	-83
Matériel de transport	65	7					3	74
Matériel informatique	1 599	233	-13			14	246	83
Immobilisations corporelles en cours	23		-8					15
Autres immobilisations corporelles	694	7	-275				67	494
Immobilisations corporelles	5 844	917	-571			21	1 206	
Amt/Dép. Matériel de bureau	-884		10	-124	-5		-200	80
Amt/Dép. Matériel transport	-64			-2				-66
Amt/Dép. Matériel informatique	-1 192		15	-310	-9		-207	-80
Amt/Dép. constructions	-15							15
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-1 113		267	-612	-1		-239	-7
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-395		281	-199			-38	-352
Amt/dép. immobilisations corporelles	-3 553		573	-1 246	-14		-824	8
Total valeur nette	2 181	917	2	-1 246	7		522	8

4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

En milliers d'euros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2021.12
Titres de participation	374	115	-123				55		421
Autres créances ratt à des participat. - non courant	580								580
Créances rattachées à des part - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 062	13	-66		4		6		2 020
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	24	632			3		41		699
Immobilisations financières	3 062	760	-189		6		103		3 742
Dépréciations des titres	-198						-55		-253
Dép. des titres immobilisés - courant	-4								-4
Dép. immobilisations financières	-302						-55		-357
Total valeur nette	2 860	760	-189		6		48		3 485

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) Astek Vietnam (135 K€); et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€) ainsi que les Titres Emisys Nantes (30 K€) et Emisys Allemagne (25 k€) qui sont en cours de liquidation également.

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

En titre non consolidé, non provisionné nous avons également Javit (15 k€) : filiale d'Immune IT et non significative et TekTeam (100k€) en cours de création.

4.6 Créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Clients et comptes rattachés	80 104	62 201
Factures à établir	12 122	13 192
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 954	705
Total Clients et comptes rattachés	94 181	76 097
Créances sur personnel & org. sociaux	6 909	2 670
Créances fiscales - hors IS - courant	2 950	6 003
Comptes courants Groupe actif - courant	3 051	3 052
Autres créances - courant	2 888	1 278
Total Autres créances	15 798	13 003
Dép. Clients et comptes rattachés	-1 425	-1 446
Dép. comptes courants	-3 293	-3 049
Total Clients et comptes rattachés	-4 719	-4 495
Total Clients et autres débiteurs	105 261	84 605
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	15 849	11 523
Créances d'impôts	15 849	11 523
Autres actifs courants	6 361	2 905
Autres actifs courants	6 361	2 905

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2021, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 25 386K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2021.

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	2021.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	15 849	3 957	2 720	4 126	4 315	731

4.7 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021.12	2020.12	Moins de 1 an			1 et 5 ans		Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	130 000	62 870						130 000
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	7 071	9 440				7 071		
Autres emprunts	1 021	1 194				1 021		
Dettes financières non courantes	138 092	73 504						
Emprunts auprès des établissements financiers	11 114	11 586				11 114		
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	4 196	3 269			4 196			
Dettes Factor	2 713	6 235			2 713			
Concours bancaires	358	269			358			
Dettes financières courantes	18 381	21 358						
Dettes Financières	156 473	94 862			7 267	11 114		0
					7 267	19 206		130 000

En milliers d'euros	2020.12	Nouveaux emprunts	Rembours. d'emprunts	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Changement de méthode	2021.12
Emprunts obligataires	62 870	136 850	- 69 720					130 000
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	9 440	610	- 3 325	1 276	- 6	- 924		7 071
Autres emprunts	1 194		- 173					1 021
Dettes financières non courantes	73 504	137 460	-73 218	1 276	-6	-924	0	138 092
Emprunts auprès des établissements financiers	11 370		-572	24				10 822
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 485	62	- 1	5	15	924		4 490
Dettes Factor	6 235	-3 512			- 9			2 713
Concours bancaires	269	91			- 2			358
Dettes financières courantes	21 358	- 3 359	-573	29	4	924	0	18 382
Dettes Financières	94 862	134 101	-73 791	1 305	-2	0	0	156 474

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de ses opérations d'acquisition (Immune IT et Emisys) le Groupe a finalisé le tirage sur l'emprunt obligataire TIKEHAU à hauteur de la tranche de 70 millions d'euros committed. Au cours de l'été 2021, et afin de poursuivre son développement par de la croissance externe, le Groupe a signé un nouveau contrat obligataire avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts à hauteur de 200 millions d'euros. Ce dernier a permis de refinancer dans sa globalité la dette unitranche avec TIKEHAU.

4.8 Autres dettes

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Dettes fournisseurs	17 413	12 675
Factures non parvenues	3 564	5 482
Total dettes et comptes rattachés	20 977	18 158
Dettes sociales - courant	35 764	27 571
Dettes provisionnées Participation des salariés	1 629	719
Dettes fiscales (hors IS) - courant	19 543	18 108
Dividendes à payer	93	91
Autres dettes - courant	1 871	694
Total autres dettes	58 899	47 183
Total Fournisseurs et autres débiteurs	79 876	65 341
Etat, Impôt sur les bénéfices - dettes - courant	1 383	740
Dettes d'impôts	1 383	740
Clients avances et acomptes reçus	121	52
Clients - Avoirs et RRR	272	156
Autres passifs courants	4 493	4 427
Total des autres passifs courants	4 887	4 635

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

4.9 Provision pour risques et charges

En milliers d'euros	2020.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	2021.12
Provisions pour litiges - non courant	6 864	1 489	-2 434	1 703		37			7 659
Total Provisions pour risques	6 864	1 489	-2 434	1 703		37			7 659
Provisions pour pensions et retraites - non courant	2 965	1 035	-544		1	-9			3 448
Total Provisions pour charges	2 965	1 035	-544		1	-9			3 448

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ✓ Litiges prud'hommaux : 6 137 K€
- ✓ Litiges sociaux et fiscaux : 122 K€
- ✓ Autres : 1 400 K€

4.10 Impôts différés

En milliers d'euros	2020.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Varlations de périmètre	Autres	2021.12
Impôts différés - actif	1 842	571	-2	217	-257	2 372
Impôts différés - passif	83	51		230	-257	108
Solde net d'impôt différé	1 760	520	-2	-14		2 264
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse	278	60	-1			337
ID / différences temporaires	156	214		24		395
ID / IFRS 16	152	26		-1		177
ID / sur Frais d'acquisition des titres INTITEK	473	54		-34		493
ID / Annulation provisions réglementées		-13				-13
ID / Annul. des écarts de conv. & prov. de change		6				6
ID / Retraitement des engagements de retraite	618	171		-3		786
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	83	1				84
Solde net d'impôt différé par Nature	1 760	520	-2	-14		2 264

5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Rémunérations du personnel	-144 677	-110 929
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-46 302	-38 327
Autres charges de personnel (dont intéressemen	-3 738	-3 214
Participation des salariés	-1 621	-714
Dot./Prov. engagements de retraite	-1 029	-406
Rep./Prov. engagements de retraite	545	202
TOTAL des charges de Personnel	-196 824	-153 388

5.2 Les charges externes

L'analyse des charges par nature est la suivante :

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Achats consommés	-1 040	-1 017
Sous-traitance générale	-105 639	-61 120
Locations et charges locatives (*)	-3 560	-1 992
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 464	-3 017
Déplacements, missions	-3 754	-2 830
Publicités	-867	-608
Frais postaux	-1 285	-977
Entretiens et réparations	-942	-673
Primes d'assurance	-482	-305
Services bancaires	-287	-179
Autres charges externes	-3 597	-1 245
TOTAL des charges externes	-123 916	-73 964

(*) En 2021 comme en 2020, uniquement des charges locatives, des contrats d'une durée inférieure à 12 mois et des prestations de service conformément à l'application d'IFRS 16.

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Crédit d'impôt recherche / Mécénat	4 311	1 638
Subventions d'exploitation	646	2 893
Conseil de surveillance	-548	-608
Autres charges	-1 596	-900
Rep./dép. des créances (actif circulant)	535	24
Rep./provisions d'exploitation	450	354
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	3 797	3 399

5.4 Les autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les opérations inhabituelles et de montants significatifs pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Honoraires liés à l'acquisition de nouvelles sociétés	-354	-383
Honoraires liés au financement de la dette	-2 720	
Impact COVID-19		-1 462
Redressement sociaux et fiscaux		731
Autres produits et charges opérationnels	-608	-29
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	-3 682	-1 143

5.5 Résultat financier

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Coût de l'endettement financier	-9 391	-4 315
Gains de change	828	146
Pertes de change	-272	-778
Autres produits et charges financières	56	-154
Résultat Financier	-8 778	-5 102

5.6 Impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2021.12	2020.12
Résultat net	15 245	7 692
Charges d'impôts	-4 589	-3 520
RESULTAT AVANT IMPOT	19 834	11 212
Charges d'impôt théorique	-5 256	-3 139
Charge d'impôt consolidée	-4 589	-3 520
CVAE	1 288	2 307
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 230	-1 510
Redressement fiscaux	-302	-244
Filiales étrangères	708	305
Autres	-1 131	-478
TOTAL	-5 256	-3 139

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

- **Risque de change**

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

- **Risque de taux**

Le Groupe a signé le 29 octobre 2021 une nouvelle couverture de taux afin de couvrir le risque de hausse des taux d'intérêts de l'Euribor 3 mois dans le cadre de son financement de l'emprunt obligataire avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

L'instrument financier dérivé est un contrat de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un CAP de strike 1% contre Euribor 3M (échéance 05 novembre 2023) pour un montant de 100 millions d'euros.

Sa juste valeur a été enregistrée pour 79k€ en résultat financier au 31 décembre 2021.

- **Risque de liquidité**

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

- **Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.3 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 2.4m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.

- Une garantie maison-mère à première demande d'un montant global de 1.2m CAD a été émise suite à la mise en place d'un découvert bancaire au Canada.
- En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement des opérations de croissance externe de 200 millions d'euros, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société (groupe) Astek au profit de H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

La Société a également accordé à la société H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts les sûretés suivantes :

- un contrat-cadre de nantissemments de premier rang de comptes-titres financiers portant sur les titres des filiales directes détenus par la Société ;
- un contrat de nantissement de comptes bancaires de la Société ;
- un contrat de nantissement de prêt intra-groupe ;
- un contrat de nantissement de fonds de commerce de la Société ;
- un contrat de subordination.

Et la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :

- Ratio de levier : Dettes financières nettes consolidées / EBITDA Consolidé

Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte ces ratios.

6.4 Effectif fin d'année

	2021.12	2020.12
Cadres	4 184	3 314
Apprentis	22	7
Employés	53	80
Stagiaires	17	16
Dirigeants	2	2
Sous-traitants	1 416	1 208
Total Effectif	5 694	4 627

6.5 Evènements post clôture

❖ Absorption des sociétés INEAT Lyon et INEAT ITMS

Aux termes d'un projet de traité de fusion simplifiée en date du 21 avril 2022, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le même jour, les sociétés INEAT LYON et INEAT ITMS ont fusionné avec la Société INEAT Lille, avec effet au du 31 mai 2021. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les trois sociétés étaient sœurs, détenues à 100% par la société (groupe) astek.

(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 422.349 €uros
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
Les Patios – Bâtiment D
92100 BOULOGNE BILLAN COURT
489 800 805 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 14 JUNI 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le quatorze juin,
A dix huit heures.

[.../...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission, approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale constate qu'il a été engagé, au titre de l'exercice écoulé, des dépenses et charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à hauteur de **20.789 euros**.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
372.696 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion Groupe du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de **(6.329.901) €uros** au compte report à nouveau.

Après affectation le compte, le compte « report à nouveau » est ramené de **565.172 €uros** - suite à la réduction de capital en date du 09 septembre 2021 - à **(5.764.729) €uros**.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Eligible à l'abattement	Non éligible à l'abattement	Nombre d'actions
2018	0 Euro	n/a	n/a	492.000
2019	0 Euro	n/a	n/a	494.400
2020	9 Euro	803.763 Euros	3.717.378 Euros	502.349

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
372.696 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
372.696 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

[.../...]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Julien GAVALDON
Président du Directoire